



DISCIPLINE

RAPPEL

Date d'effet

*Dans tous les cas, les sanctions doivent être **exécutées dès leur publication sur Footclubs selon les informations qui y sont indiquées.***

*Lorsqu'un licencié fait l'objet de **sanctions dont les dates d'effet se chevauchent ou sont identiques, elles doivent être purgées les unes à la suite des autres.***
